



Banque Centrale Populaire

PROSPECTUS

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE PARTIELLE EN ACTIONS DANS LA LIMITE DE 50% DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2020

Banque Centrale Populaire	
Nombre maximal d'actions à émettre	3 076 116 actions nouvelles
Prix d'émission	263 MAD / Action
Valeur Nominale	10 MAD
Montant global de l'Opération prime d'émission incluse	809 018 508 MAD
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle en actions d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020	Du 13 août au 13 septembre 2021 inclus

Emission réservée aux détenteurs d'actions BCP à la veille de la date de détachement des dividendes relatifs à l'exercice 2020

Conseiller et Coordinateur global



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 29 juillet 2021 sous la référence n° VI/EM/013/2021.

Sommaire

AVERTISSEMENT	3
ABREVIATIONS	4
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES	5
I. Le Président du Conseil d'Administration	6
II. Les Commissaires Aux Comptes	7
III. Le Conseil Financier	8
IV. Le Conseil Juridique.....	9
V. Le responsable de l'information et de la communication financières	10
VI. Agences de notation	10
PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION.....	11
I. Structure de l'offre	12
II. Instruments financiers offerts	12
III. Facteurs de risque liés aux instruments financiers offerts	16
IV. Cadre de l'opération	17
V. Objectifs de l'opération.....	18
VI. Intentions de participation à l'opération.....	18
VII. Investisseurs visés par l'opération.....	18
VIII. Impacts de l'opération.....	19
IX. Charges relatives à l'opération	20
X. Modalités de l'opération.....	21

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni l'organisme conseil Upline Corporate Finance (UCF), n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité marocaine des Marchés de capitaux
UCF	Upline Corporate Finance
BCP	Banque Centrale Populaire
DH	Dirham Marocain
FCP	Fonds Commun de Placement
KMAD	Milliers de dirhams
MMAD	Millions de dirhams
Pbs	Points de base
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SA	Société Anonyme
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim MOUNIR
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed Karim Mounir
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL	Faiçal MEKOUAR	Moutai CHAOUKI
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit	FIDAROC GRANT THORNTON	KPMG
Période auditée	2018		2019 et 2020	
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360, Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire3 – 3ème étage La Marina - Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui, 20 000, Casablanca	11, Avenue Bir KACEM, Souissi, 10170, Rabat
Numéro de téléphone	05 22 42 34 23	05 22 22 47 34	05 22 54 48 00	05 37 63 37 02
Numéro de télécopieur	05 22 42 34 02	05 22 22 47 59	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com	Faical.mekouar@magt.com	Mchaouki@kpmg.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007	2019	2019
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2018	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2021

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux et des états financiers consolidés en norme IFRS de la BCP pour les exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Mazars Audit et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2020;
- Les états financiers annuels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les commissaires aux comptes Mazars Audit et Deloitte Audit au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et par nos soins au titre des exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2020;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le prospectus, avec les états précités.

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR

Associé

KPMG

Moutai CHAOUKI

Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Nabil AHABCHANE
Fonction	Directeur Général
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	nabil.ahabchane@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BCP à travers:

- les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de BCP notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les rapports financiers annuels et rapports de gestion de BCP relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- les comptes sociaux de BCP pour l'exercice 2018, 2019 et 2020 ;
- les comptes consolidés IFRS de BCP pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes de BCP pour les exercices 2018, 2019 et 2020 (comptes sociaux) ;
- les rapports des commissaires aux comptes de BCP pour les exercices 2018, 2019 et 2020 (comptes consolidés IFRS) ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de BCP relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de BCP relatifs aux exercices 2018, 2019, 2020 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du présent prospectus ;

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés, il ne comporte d'omissions de nature à en altérer la portée.

UCF est une filiale à 100% du groupe BCP. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Nabil AHABCHANE
Directeur Général
Upline Corporate Finance

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	ASAFO & Co
Représentant légal	Patrick LARRIVE
Fonction	Associé Gérant
Adresse	5, Rue Eddaboussi 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 79 34 88
Adresse électronique	plarrive@asafoandco.com

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020

L'opération, objet du présent prospectus est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire et à la législation marocaine.

Patrick LARRIVE
Associé-Gérant
ASAFO&Co

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Ghizlane BOUZOUBAA
Fonction	Directeur Pôle Finances, Stratégie et Performances
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 91 72
Numéro de télécopieur	05 22 22 25 69
Adresse électronique	gbouzoubaa@cpm.co.ma

VI. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com
Dénomination ou raison sociale	Moody's Investors Service
Adresse	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205 - UAE
Numéro de téléphone	00 971 4 237 95 05
Numéro de télécopieur	-
Adresse électronique	badis.shubailat@moodys.com

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

I. STRUCTURE DE L'OFFRE

Dans l'éventualité d'exercer, par l'ensemble des actionnaires actuels de BCP, l'option de conversion partielle, limitée à 50% des dividendes au titre de l'exercice 2020, auxquels ils ont droit en actions de la Société, telle que cette opération a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juin 2021 et dont les caractéristiques et modalités opérationnelles ont été fixées par le conseil d'administration du 18 mai 2021, le montant global maximal à l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, s'établirait à 809 018 508 DH (hors retenues légales¹).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 3 076 116 actions nouvelles à un prix d'émission de 263 DH, soit une valeur nominale de 10 DH/action et une prime d'émission de 253 DH/action.

Il demeure expressément entendu que le montant de cette augmentation de capital par conversion optionnelle partielle de dividendes pourra être compris entre 0 DH et 809 018 508 DH (hors retenues légales²) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription par l'ensemble des actionnaires à l'augmentation du capital social donnera lieu dès lors, à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 30 761 160 DH à titre de nominal et d'une prime d'émission d'un montant maximum de 778 257 348 DH soit, un total de 809 018 508 DH.

Montant maximum de l'opération en DH	
Nombre d'actions (à fin 2020)	202 254 656
Dividende par action en MAD	8,0
Distribution de dividendes bruts en MAD	1 618 037 248
Plafond de conversion par actionnaire	50% des dividendes perçus au titre de l'exercice 2020
Montant maximum en MAD ³	809 018 508

II. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

II.1. Caractéristiques des titres à émettre

Caractéristiques	
Nature des titres à émettre	Actions BCP, toutes de même catégorie
Forme juridique	Au porteur, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear
Montant maximum	809 018 508 MAD (dont 30 761 160 MAD de nominal et 778 257 348 MAD de prime d'émission)
Nombre maximum d'actions à émettre	3 076 116 actions nouvelles
Prix d'émission	263 MAD par action
Valeur nominale unitaire	10 MAD par action
Prime d'émission unitaire	253 MAD par action
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement

¹ Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

² Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

³ Montant maximum = Nombre d'actions * Dividende par action * Plafond de conversion par actionnaire ; Ce montant ne tient pas compte des arrondis d'action d'où l'écart avec le montant de 50% des dividendes.

Date de jouissance des titres⁴	01 janvier 2021
Période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle d'une partie des dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dans la limite de 50% des dividendes	Du 13 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus
Négociabilité des actions	Les actions à émettre seront librement négociables à la Bourse de Casablanca
Date de cotation des actions nouvelles	28 septembre 2021
Mode de libération des titres	Conversion optionnelle partielle, dans la limite de 50%, des dividendes de l'exercice 2020 en actions
Cotation des nouvelles actions	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1 ^{ère} ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca
Code ISIN	MA0000011884
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2021. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

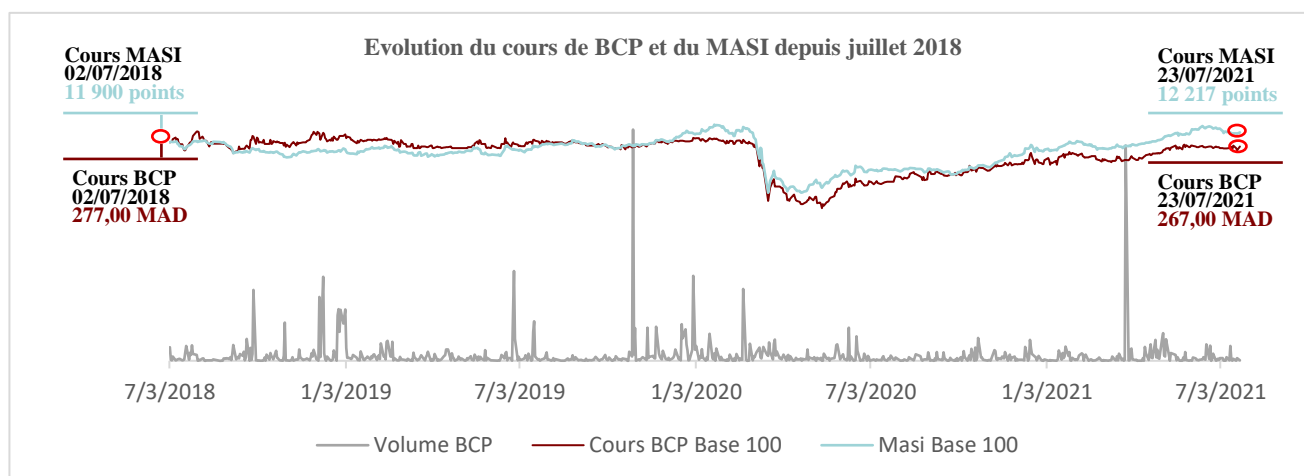
II.2. Cotation en bourse

Date de cotation prévue	28 septembre 2021
Libellé	BCP
Ticker	BCP
Compartiment	Principal A
Secteur d'activité	Banques
Cycle de négociation	Continu
Nombre maximum d'actions à émettre	3 076 116 actions nouvelles
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération	Upline Securities coté vendeur et l'ensemble des sociétés de bourses concernées coté souscripteurs

II.3. Éléments d'appréciation du prix de l'offre

a) Analyse du cours de bourse de BCP

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de la BCP par rapport à celle du MASI sur la période allant du 2 juillet 2018 au 23 juillet 2021 :



⁴ Droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2021 distribuables en 2022

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation qui s'étale du 3 juillet 2018 au 23 juillet 2021, le titre BCP a sous-performé l'indice du MASI en enregistrant une évolution de -3,6% contre +2,7% pour le MASI.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs boursiers du titre BCP sur les trois dernières années :

Cours spot au 23 juillet 2021	267,0 MAD
Nombre d'actions au 23 juillet 2021	202 254 656
Capitalisation boursière au 23 juillet 2021	54 001 993 152 MAD
Cours minimum – 13 mai 2020	190,00
Cours maximum – 31 juillet 2018	285,55
Volume de transactions - Marché central en MAD (3 ans)⁵	7 381 598 000

Source : Bourse de Casablanca

Période d'observation annuelle :

	2018	2019	2020	2021*
Cours plus haut (DH)	304,0	281,8	277,0	269,0
Cours plus bas (DH)	258,5	263,1	190,0	244,0
Nombre de titre traités	9 641 066	10 162 877	7 939 600	5 050 289
Volume (DH)	2 725 278 772	2 750 814 593	1 880 524 680	1 293 399 043

(*)Arrêté au 23 juillet 2021

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation semestrielle :

	Janvier 20 – Juin 20	Juillet 20 – Décembre 20	Janvier 21 – Juin 21
Cours plus haut (DH)	277,0	259,0	269,0
Cours plus bas (DH)	190,0	219,9	244,0
Nombre de titre traités	5 217 949	2 721 651	4 815 067
Volume (DH)	1 229 310 700	651 213 981	1 231 063 322
Nombre de titre BCP	202 254 656	202 254 656	202 254 656

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation trimestrielle :

	Janvier 20 – Mars 20	Avril 20 – Juin 20	Juillet 20 – Septembre 20	Octobre 20 – Décembre 20	Janvier 21 – Mars 21	Avril 21 – Juin 21
Cours plus haut (DH)	277,0	226,8	236,0	259,0	260,0	269,0
Cours plus bas (DH)	199,2	190,0	219,9	231,1	244,0	250,2
Nombre de titre traités	3 071 970	2 145 979	912 487	1 809 164	2 685 867	2 129 200
Volume (DH)	775 443 979	453 866 721	208 834 179	442 379 802	674 998 400	556 064 922
Nombre de titre BCP	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation mensuelle :

	Janvier 21	Février 21	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juillet 21*
Cours plus haut (DH)	260,0	258,0	254,5	258,9	269,0	268,0	268,0
Cours plus bas (DH)	244,0	250,0	247,3	250,2	259,5	265,0	262,2
Nombre de titre traités	452 999	342 662	1 890 206	820 655	863 464	445 081	235 222
Volume (DH)	115 790 563	87 193 004	472 014 833	210 520 837	226 938 066	118 606 019	62 335 721
Nombre de titre BCP	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656	202 254 656

(*)Arrêté au 23 juillet 2021

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Performances boursières sur les trois dernières années :

⁵ La période observée s'étale du 24 juillet 2018 au 23 juillet 2021

A titre indicatif, le tableau suivant présente les performances financières du titre BCP à compter du mois de juillet 2018 et jusqu'au 23 juillet 2021 :

	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	36 mois
Performance	0,38%	3,49%	3,89%	19,73%	-1,84%

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca

b) Transactions de blocs sur le titre BCP

Le tableau suivant présente les volumes de transactions de blocs du titre BCP sur les trois derniers exercices :

	2018	2019	2020	2021*
Volume des titres échangés en MAD	1 772 296 459	1 127 031 182	1 960 261 215	3 400 292 177

Source : BCP – (*) Arrêté au 23 juillet 2021

c) Suspension du titre BCP sur les trois derniers exercices

Le titre BCP n'a connu aucune suspension sur les trois derniers exercices (jusqu'au 23 juillet 2021).

d) Opérations ayant affecté l'évolution du capital de BCP au cours l'année 2020 et de l'année en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus

BCP n'a connu aucune opération ayant affecté l'évolution de son capital au cours de l'année 2020 et de l'année en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus.

e) Prix des titres offerts :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 24 juin 2021 a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, aux fins :

- de fixer les modalités pratiques, le prix d'émission et les périodes de souscription ;
- de constater la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- de procéder aux modifications corrélatives des statuts de la société ;
- de manière générale, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités ou démarches nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital social

A ce titre, le Conseil d'Administration, réuni en date du 28 juillet 2021, a arrêté le prix d'émission des actions à émettre au titre de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, à 263 MAD/Action. Ce prix d'émission correspond au cours de moyen pondéré par les volumes sur une période de 3 mois précédent le 23 juillet 2021.

Le tableau suivant présente l'évolution du CMP sur différentes périodes ainsi que sa décote/surcote par rapport au prix d'émission fixé à 263 MAD/Action :

	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
CMP	265,2	263,2	256,2	254,6	251,0
Cours le plus haut	268,0	269,0	269,0	269,0	269,0
Cours le plus bas	262,2	258,0	247,3	236,7	223,0
Décote/Surcote par rapport au prix d'émission de 263 MAD/Action	-0,8%	-0,1%	2,7%	3,3%	4,8%

Les multiples induits part du groupe se présentent comme suit :

BCP - multiples induits	
Prix d'émission en MAD	263,0
Capitalisation boursière au 23 juillet 2021 en MMAD	54 002
Capitaux propres pdg (2019) en MMAD*	34 665
Résultat net pdg (2019) en MMAD	2 999

Capitaux propres pdg (2020) en MMAD*	32 588
Résultat net pdg (2020) en MMAD	1 229
Price to Book - P/B pdg (2019)	1,6x
Price Earning - P/E pdg (2019)	18,0x
Price to Book - P/B pdg (2020)	1,7x
Price Earning - P/E pdg (2020)	43,9x

(*) Hors fonds de soutien

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca et des publications de BCP

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les multiples induits part du groupe des principales banques comparables :

Multiples induits - Comparables	AWB	BOA
Cours au 23 juillet 2021 en MAD	442,5	167,0
Capitalisation boursière au 23 juillet 2021 en MMAD	94 329	34 336
Capitaux propres pdg (2019) en MMAD	47 628	22 489
Résultat net pdg (2019) en MMAD	5 816	1 922
Capitaux propres pdg (2020) en MMAD	47 800	22 559
Résultat net (2020) pdg en MMAD	3 018	738
Price to Book - P/B pdg (2019)	2,0x	1,5x
Price Earning - P/E pdg (2019)	16,2x	17,9x
Price to Book - P/B pdg (2020)	2,0x	1,00x
Price Earning - P/E pdg (2020)	31,3x	46,5x

Source : UCF sur la base des données de la Bourse de Casablanca et des publications des banques

III. FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

Risque de liquidité

Le souscripteur aux actions de BCP peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant, par conséquent, vendre rapidement sa participation dans BCP pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite. Ainsi, à titre indicatif, le taux de négociation du titre BCP sur une année glissante au 23 juillet 2021 est de 98,4%. Toutefois, l'objectif du programme de rachat en cours de la BCP de ses propres actions est de favoriser la liquidité de ses titres.

Cependant, l'instrument financier BCP est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments financiers cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant à fin juin 2021 (20 055 589 actions soit 9,92% du capital social de BCP) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier. Il est à préciser que le pourcentage du flottant n'intègre pas les administrateurs et personnel de la banque.

Risque de volatilité

L'action BCP étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.). Ainsi, l'investisseur peut voir son titre se déprécier comme s'apprécier sur le marché boursier marocain.

Risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre BCP, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

IV. CADRE DE L'OPERATION

Le conseil d'administration de BCP, en date du 18 mai 2021 a proposé d'autoriser une augmentation du capital social d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 809 018 624 de dirhams ouverte à l'ensemble des actionnaires de la banque, à libérer exclusivement par conversion optionnelle partielle dans la limite de 50% des dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 18 mai 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de se prononcer en faveur d'une augmentation du capital d'un montant maximum de 809 018 624 dirhams prime d'émission incluse, réservée à l'ensemble des actionnaires par conversion optionnelle partielle, d'une partie des dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans la limite de 50% des dividendes, dans les conditions et selon les modalités se déclinant ci-après :

- **Nature** : augmentation du capital, ouverte à l'ensemble des actionnaires par conversion optionnelle partielle, d'une partie des dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans la limite de 50% des dividendes ;
- **Montant global maximum de l'augmentation du capital** : 809 018 624 dirhams prime d'émission incluse ;
- **Prix de l'émission** : l'Assemblée Générale Extraordinaire confèrera au Conseil d'Administration les pouvoirs à l'effet de fixer le prix d'émission ;
- **Libération des actions** : les actions sont à libérer intégralement, valeur nominale et prime d'émission, à la souscription.

A cet effet, le Conseil d'Administration a donné tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour présenter le rapport du Conseil d'Administration relatif à cette augmentation à l'Assemblée Générale Extraordinaire et accomplir tout acte et effectuer toute démarche auprès de tout organisme ou administration en vue de concrétiser cette augmentation du capital, dès lors qu'elle aura été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le tout avec faculté de subdélégation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juin 2021, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé d'augmenter le capital social de la Banque d'un montant global maximum, prime d'émission incluse, de 809 018 624 dirhams ouverte à l'ensemble des actionnaires par conversion optionnelle partielle, d'une partie des dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans la limite de 50% des dividendes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'Augmentation du Capital Social, le montant de cette Augmentation du Capital Social pourra être limité aux montants des souscriptions effectives.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, aux fins :

- de fixer les modalités pratiques, le prix d'émission et les périodes de souscription ;
- de constater la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- de procéder aux modifications corrélatives des statuts de la société ;

de manière générale, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités ou démarches nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2021, le Conseil d'Administration a décidé en date du 28 juillet 2021 :

- d'augmenter le capital social d'un montant de 809 018 508 dirhams, prime d'émission comprise, par émission de 3 076 116 actions à un prix de souscription par action de 263 dirhams, soit une prime d'émission de 253 dirhams par action, correspondant au cours moyen pondéré sur 3 mois précédant le 23 juillet 2021. Le montant global maximum de l'augmentation du capital social a été arrêté à 809 018 508 dirhams dont 30 761 160 de dirhams à titre de nominal et 778 257 348 de dirhams à titre de prime d'émission. Le montant de l'augmentation du capital social a été arrondi en vue d'éviter les rompus. En effet, le montant global des dividendes pouvant faire l'objet d'une conversion en actions est de 809 018 624 dirhams, soit 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020. Ainsi, une soulte minimale d'un montant global de 116 dirhams devra être versée aux actionnaires.
- de fixer les caractéristiques définitives de l'augmentation du capital social, telles que mentionnées dans le présent prospectus.

V. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Cette opération a pour principaux objectifs de :

- ✓ Permettre aux actionnaires historiques de consolider leur participation dans le capital de la société (s'ils le souhaitent) ;
- ✓ Favoriser le renforcement et le maintien des fonds propres de la Banque et, par conséquent, ses ratios de solvabilité ;
- ✓ Financer le développement organique de la banque au Maroc et à l'international.

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit telle que modifiée et complétée, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres de base.

VI. INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION

A la connaissance du management de BCP, les principaux actionnaires de BCP n'ont pas donné d'engagement formel à la banque. Toutefois, on notera l'intention des BPRs de ne pas participer à l'opération objet du présent prospectus, conduisant ainsi à un taux de conversion, dans le cas où l'ensemble des actionnaires restants exercent leur option de conversion à hauteur de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020, de 28%.

VII. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, est réservée aux détenteurs d'actions BCP à la veille du détachement du dividende (coupon 2020 attaché). La date de détachement des dividendes 2020 est prévue pour le 9 août 2021.

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordres de souscription, du 13 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

Les souscriptions peuvent être révoquées à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle d'une partie du dividende 2020.

VIII. IMPACTS DE L'OPERATION

VIII.1. Impact sur le capital et les fonds propres consolidés

Suite à la non-intention de participation des BPRs, et dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires restants participent à hauteur de 50% du dividende distribué au titre de l'exercice 2020 (hors retenues légales), l'impact sur les capitaux propres de BCP serait comme suit :

	Situation avant opération	Impact de la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2020	Impact de l'opération	Situation après opération
Nombre d'actions	202 254 656	-	1 717 527	203 972 183
Capital social en MAD	2 022 546 560	-	17 175 266	2 039 721 826
Fonds propres consolidés en KMAD	43 222 683 ⁶	-903 419 (*)	451 710 (**)	42 770 974

(*) Le montant de l'impact de la distribution des dividendes sur les fonds propres est présenté sur la base d'une situation de l'actionnariat au 30/06/2021, soit une participation des BPRs à hauteur de 44,17%.

(**) L'impact de l'opération sur les fonds propres consolidés tient compte des retraitements IFRS liés à l'élimination des dividendes de la BCP destinés aux BPRs.
Source : UCF sur la base des publications de BCP

Suite à la publication des indicateurs du groupe BCP au terme du premier semestre 2021 (publiés le 29 juillet 2021), les fonds propres consolidés s'affichent à 50,4 Mds de dirhams au 30 juin 2021. La différence constatée entre les fonds propres consolidés au 31/12/2020 (présentés au niveau du tableau ci-dessus) et les fonds propres consolidés au premier semestre 2021 provient notamment de :

- L'impact du fonds de soutien
- La distribution de dividendes actée par l'AGO du 24 juin 2021
- La cession de 5% des titres de BCP par les BPRs

VIII.2. Impact sur les fonds propres sociaux

	Situation avant opération	Impact de la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2020	Impact de l'opération			Situation après l'opération
			Valeur Nominale	Prime d'émission	Montant total	
Nombre d'actions	202 254 656	-	-	-	1 717 527	203 972 183
Capital social en MAD	2 022 546 560	-	17 175 266	-	17 175 266	2 039 721 826
Fonds propres sociaux en KMAD	30 297 145 ⁷	-1 618 037 (*)	17 175	434 534	451 710	29 130 817

Source : UCF sur la base des publications de BCP

VIII.3. Impact sur l'actionnariat

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires restants, hors BPRs, participent à l'opération à hauteur de leur participation actuelle, l'impact de l'augmentation du capital social sur la structure de l'actionnariat de BCP se présenterait comme suit :

ACTIONNAIRES	Pré opération au 30/06/2021		Post opération ⁸	
	NB d'actions ⁹	% de détention	NB d'actions	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	89 327 281	44,17%	89 327 281	43,79%
TRESORERIE GENERALE	1	0,00%	1	0,00%
PERSONNEL	12 837 238	6,35%	13 032 481	6,39%

⁶ Fonds propres consolidés au 31/12/2020 hors fonds de soutien

⁷ Fonds propres sociaux au 31/12/2020

⁸ Cet actionnariat reste hors retenues légales

⁹ Les actions sont toutes de même catégorie et donnent tous droits aux dividendes au titre de l'exercice 2020

CIMR	18 152 264	8,97%	18 428 344	9,03%
MAMDA	11 567 922	5,72%	11 743 860	5,76%
MCMA	13 297 590	6,57%	13 499 835	6,62%
MAC	8 688 893	4,30%	8 821 043	4,32%
SAHAM-ASSURANCE	568 978	0,28%	577 632	0,28%
CMR	4 639 410	2,29%	4 709 971	2,31%
Wafa ASSURANCE	2 000 489	0,99%	2 030 915	1,00%
BPCE	8 224 241	4,07%	8 349 325	4,09%
ATLANTASANAD	21 734	0,01%	22 065	0,01%
RMA	1 682 882	0,83%	1 708 477	0,84%
RCAR	11 092 510	5,48%	11 261 217	5,52%
DIVERS ACTIONNAIRES	20 153 223	9,96%	20 459 736	10,03%
TOTAL	202 254 656	100%	203 972 183	100%

L'impact de l'augmentation du capital social sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital et ne participant pas à l'opération est présenté dans le tableau suivant :

ACTIONNAIRES	Pré opération au 30/06/2021		Post opération		Dilution du capital
	NB d'actions	% de détention	NB d'actions	% de détention	
Actionnaire minoritaire	2 022 547	1,00%	2 022 547	0,99%	1 pbs

Source : BCP

VIII.4. Impact sur la composition des organes de gouvernance

L'opération objet du présent prospectus n'aura aucun impact sur la composition des organes de gouvernance de la BCP.

VIII.5. Impact sur les orientations stratégiques de l'émetteur et ses perspectives

Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est destinée aux actionnaires actuels de BCP, celle-ci n'a d'impact ni sur la stratégie ni sur les perspectives portées par les actionnaires de référence.

VIII.6. Impact de l'endettement sur l'émetteur

Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est une augmentation de capital, elle n'aura aucun impact sur l'endettement de BCP.

IX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,5% HT du montant de l'opération. Ces charges¹⁰ comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Les honoraires du conseil juridique ;

¹⁰ Aucune charge ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur.

- Les honoraires du conseil financier ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- Les frais liés à la communication ;
- Les frais relatifs au Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
- La commission du Dépositaire Central (Maroclear) ;
- La commission relative à la Bourse de Casablanca.
- Etc.

X. MODALITES DE L'OPERATION

X.1. Calendrier de l'opération

Étapes	Date
Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	29-juil-21
Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC	29-juil-21
Réception par la Bourse de Casablanca du dit prospectus	29-juil-21
Publication de l'extrait du prospectus sur le site internet de BCP à la date du visa	29-juil-21
Publication par la Bourse de Casablanca des avis relatifs à l'augmentation de capital et au détachement du dividende	02-août-21
Publication d'un communiqué de presse par BCP relatif au visa du prospectus dans un journal d'annonces légales	03-août-21
Détachement du dividende : Ajustement du cours de l'action et purge du carnet d'ordres	09-août-21
Ouverture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle du dividende 2020	13-août-21
Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle du dividende 2020	13-Sep-21
Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	16-Sep-21
Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	20-Sep-21
Tenue du conseil d'administration devant ratifier l'augmentation du capital	22-Sep-21
Réception par la Bourse de Casablanca avant 10H :	
(i) du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation du capital et	24-Sep-21
(ii) des résultats de l'augmentation du capital	
Paiement en espèce des dividendes n'ayant pas fait l'objet de demande de conversion en actions	24-Sep-21
Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte et paiement des soultes par BCP	27-Sep-21
Admission des nouvelles actions en 1ère ligne	
Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse	28-Sep-21
Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	
Publication des résultats de l'opération par BCP dans un journal d'annonces légales	29-Sep-21

X.2. Syndicat de placement et intermédiaire financiers

Type d'intermédiaire financier	Nom
Conseiller financier et coordinateur global de l'opération	Upline Corporate Finance 162, Angle Bvd d'Anfa et rue Molière – 20050 – Casablanca – Maroc Tél. : 05 22 99 71 71
Organisme Centralisateur de l'opération	Banque Centrale Populaire 101, Bd Zerktouni, Casablanca Tél. : 05 22 20 25 33
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca - Coté émetteur	Upline Securities 101, Bd Zerktouni, Casablanca

Tél. : 05 22 99 71 71

Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca - Coté souscripteurs **L'ensemble des sociétés de bourse**

Liens capitalistiques avec les intermédiaires financiers

Upline Corporate Finance est une filiale du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire (BCP) et les Banques Populaires Régionales (BPR) détenues à 100%.

X.3. Modalités de souscription

Période de souscription

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 13 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

La période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle du dividende relatif à l'exercice 2020 en actions nouvelles de BCP sera ouverte, auprès des collecteurs d'ordres et des teneurs de comptes respectifs des souscripteurs, du 13 août au 13 septembre 2021 inclus avant 17h.

À l'expiration de ce délai et en l'absence d'exercice de l'option, le dividende ne pourra être payé qu'en espèce.

Identification des souscripteurs

Les collecteurs d'ordres de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, doivent s'assurer préalablement à l'acceptation de la souscription, que le souscripteur a droit aux dividendes devant être distribués au titre de l'exercice 2020 et que le montant net du dividende auquel il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à la conversion partielle de son dividende en actions. A cet effet, un document d'identification relatif à la qualité des souscripteurs et à leur appartenance à l'une des catégories d'investisseurs décrites ci-après, sera joint aux bulletins de souscription.

Les catégories des souscripteurs se présentent comme suit :

Catégorie	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages de passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé acceptable par le collecteur d'ordre concerné
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les SICAV, le numéro du registre du commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe.
Investisseurs qualifiés (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie

OPCR	Photocopie de la décision d'agrément
Banques de droit marocain	Photocopie des statuts
Associations marocaines	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle du dividende relatif à l'exercice 2020.

X.4. Souscription pour le compte de tiers

Les souscriptions pour tiers sont autorisées, mais dans les conditions suivantes :

- Les souscriptions pour le compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration valide, dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration (procuration sur tous types de mouvements titres et espèces sur le compte, ou procuration spécifique à la souscription à l'opération d'augmentation de capital BCP, objet du présent prospectus). Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils ne disposeraient pas déjà de cette copie, d'en obtenir une et de la joindre à l'ordre de souscription ;

- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions BCP objet du présent prospectus ;

- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans ou pour le compte d'incapables majeurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur. Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur, en ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du tuteur ou représentant légal à condition d'être effectuée par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal ;

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion valide au moment de la souscription si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

X.5. Modalités de traitement des ordres

Les souscripteurs souhaitant participer ne pourront effectuer leur souscription qu'auprès de leurs teneurs de compte.

Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Les teneurs de compte doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une ou des souscription(s), que le souscripteur a droit aux dividendes devant être distribués au titre de l'exercice 2020 et que le montant net du dividende auquel il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à la conversion partielle de son dividende en actions.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle du dividende relatif à l'exercice 2020.

Les actionnaires souhaitant participer à l'augmentation du capital social sont invités à remettre à leur teneur de compte du 13 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus avant 17h un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au présent prospectus. Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de l'exercice de l'option de conversion optionnelle partielle de dividende relatif à l'exercice 2020.

X.6. Traitement des rompus

Au cas où le montant des dividendes ne donne pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur devra souscrire le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

L'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, le 27 septembre 2021, complété d'une soulte en espèce reçue le même jour.

X.7. Modalités de centralisation, de couverture des souscriptions et d'enregistrement de l'opération

En tant qu'organisme centralisateur des ordres de souscriptions, BCP recueillera auprès des teneurs de comptes habilités, tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle partielle des dividendes 2020.

Les bulletins de souscription ainsi que la liste détaillée des souscripteurs et de leurs droits aux dividendes doivent être remis au centralisateur au plus tard le 16 septembre 2021 à 17h.

Par ailleurs, en l'absence d'option ou des droits de dividendes suffisants, et pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant, seront mises en paiement le 24 septembre 2021. Après consolidation des ordres de souscription des souscripteurs, le centralisateur s'engage à rejeter les souscriptions ne disposant pas des droits aux dividendes suffisants et/ou ne respectant pas les conditions susmentionnées.

Le lendemain de l'allocation des titres, le Centralisateur communiquera à (i) l'émetteur la liste des souscripteurs et des montants souscrits et (ii) à l'AMMC, (iii) la Bourse de Casablanca, et (iv) aux teneurs de comptes les résultats globaux de l'opération.

Par ailleurs, s'agissant des organismes chargés de l'enregistrement de l'opération, Upline Securities interviendra dans l'enregistrement du côté de l'émetteur, et l'ensemble des sociétés de bourse du côté des souscripteurs.

Versement des souscriptions

Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur.

Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération

Les organismes chargés de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca sont Upline Securities côté émetteur, et toutes les sociétés de bourse côté souscripteurs. L'enregistrement de l'opération en bourse s'opérera le 28 septembre 2021.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 263 MAD par action.

Modalités de publication des résultats de l'opération

La publication des résultats de l'opération sera opérée par la Bourse de Casablanca le 28 septembre 2021. L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 29 septembre 2021.

Modalités de livraison des titres émis dans le cadre de l'opération envisagée

La livraison des nouveaux titres, objet de la présente opération sera opérée en date du 27 septembre 2021.

I. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE PARTIELLE EN ACTIONS DANS LA LIMITE DE 50% DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2020

Montant global de l'opération : 809 018 508 MAD

Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de la conversion optionnelle partielle dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions nouvelles de BCP : du 13 août 2021 au 13 septembre 2021 inclus

Je/ nous soussigné (s)

Nom :	Dénomination ou Raison Sociale :
Prénom :	Catégorie :
Date de naissance :	Siège social :
Nationalité :	Nationalité :
Nature de pièce d'identité :	Numéro et nature du document à joindre :
Numéro de pièce d'identité :	Adresse :
Adresse :	Téléphone :
Téléphone :	Fax :
Fax :	Signataire et fonction :

Disposant :

Du compte Titres numéro
Du compte Espèces numéro
Auprès de mon teneur de compte

- Reconnaît avoir été pleinement informé(e) des conditions de l'augmentation du capital social par conversion optionnelle partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions BCP, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2021 ;
- Reconnaît avoir pris connaissance du prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle partielle d'une partie des dividendes relatifs à l'exercice 2020 telle que visée par l'AMMC en date du 29 juillet 2021 sous la référence n° VI/EM/013/2021 ;
- Déclare par la présente opter pour la conversion de% du produit des dividendes relatifs à l'exercice 2020 auxquelles j'ai droit (net des retenues légales) ;
- Etre propriétaire de actions BCP coupon attaché d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, intégralement libérées ;
- Reconnaît avoir pris connaissance que le prix d'émission des actions attribuées suite à la conversion des dividendes relatifs à l'exercice 2020 est fixé à 263 dirhams ;
- Autorise mon teneur de comptes à créditer mon compte espèce du produit des dividendes relatifs à l'exercice 2020 auxquelles j'ai droit et à le débiter du montant de la souscription (option conversion) ainsi que les frais et commissions y attachés ;
- Dans le cas où le nombre d'actions nouvelles auxquelles j'ai droit suite à la conversion de% des dividendes relatifs à l'exercice 2020 auxquels j'ai droit ne correspond pas à un nombre entier, opte pour le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

NB : Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et coté vendeur sera à la charge de l'émetteur. Une TVA de 10% sera appliquée en sus

A....., le.....2021
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
Signature et cachet

Bulletin de souscription à retourner à votre teneur de compte complet et signe avant le 13 septembre 2021 à 17h00. (Seulement dans le cas où vous optez pour la conversion partielle des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions)

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Un prospectus visé par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de BCP et sur son site internet, auprès des teneurs de compte et à la Bourse de Casablanca.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

II. STATUT

https://www.groupebcp.com/fr/Documents%20partages/Statuts_BCP.pdf?csf=1&e=pSLYph

III. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2018 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Special_des_CACs_2018.pdf

IV. RAPPORTS DE GESTION

2018 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport-de-gestion-BCP-CA-decembre2018.pdf

V. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2018 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_des_CAC_Comptes_Sociaux_2018.pdf

VI. RAPPORTS D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2018 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_des_CAC_Comptes_Consolides_2018.pdf

VII. COMMUNICATION FINANCIERE

2018, 2019 et 2020 :

<https://www.groupebcp.com/fr/Pages/Finance.aspx#>

VIII. LISTE DES COMMUNIQUES

2018, 2019 et 2020 :

<https://www.groupebcp.com/fr/Pages/Finance.aspx#>

IX. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

2019 :

HTTPS://WWW.GROUPEBCP.COM/FR/GBP_FINANCES/RAPPORT-FINANCIER-BCP-2019.PDF

2020 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Resultats-Annuels-2020.pdf